



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative  
**CACE/1100**

Le 15 janvier 2024

**Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications**

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**

- **Adoption de 4 Recommandations UIT-R révisées et approbation simultanée par correspondance de ce(s) texte(s), conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

Dans la Circulaire administrative [CACE/1086](#) datée du 30 octobre 2023, 4 projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-8 (§ A2.6.2.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 30 décembre 2023.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe: 1**

## Annexe

### Titres des Recommandations UIT-R approuvées

Recommandation UIT-R	Titre	Doc. N°
RS.1263-3	Critères de brouillage applicables au service des auxiliaires de la météorologie dans les bandes 400,15-406 MHz et 1 668,4-1 700 MHz	7/82
RS.1813-2	Diagramme d'antenne de référence pour les détecteurs passifs fonctionnant dans le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) à utiliser dans les analyses de compatibilité, pour les fréquences comprises entre 1,4 et 450 GHz	7/84(Rev.1)
RS.2105-2	Caractéristiques techniques et opérationnelles types des systèmes du service d'exploration de la Terre par satellite (active) utilisant des attributions comprises entre 432 MHz et 238 GHz	7/94(Rev.1)
RS.1166-5	Critères de qualité de fonctionnement et de brouillage applicables aux capteurs spatiaux actifs	7/95(Rev.1)

---